



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

**Extrait du procès-verbal  
de la séance du Conseil communal  
du 9 novembre 2022**

**Préavis municipal No. 21/22 - Demande d'un crédit supplémentaire de CHF 155'200.- TTC sur le préavis N° 49/20 relatif aux travaux pour la reconstruction du Pont de la Redoute en partenariat avec la Ville de Nyon**

Le Conseil communal a **décidé par 41 oui, 0 non et 1 abstention**

1. d'accorder un crédit supplémentaire de CHF 155'200.- (TTC) à la Municipalité sur le préavis no 49/2020 relatif aux travaux d'élargissement du pont de la Redoute. Ce montant sera porté en augmentation du compte N° 430.5010.091,
2. de financer cette opération avec notre trésorerie courante ou par le biais d'un emprunt, conformément à l'art. 18 ch.7 du Règlement du Conseil communal,
3. d'amortir ce montant sur une période de 30 ans et de porter le montant annuel y relatif au compte de fonctionnement.

Prangins, le 11 novembre 2022

Extrait conforme, le certifie

Giovanna Bachmann

Présidente



Dominique Rogers

Secrétaire

Avis affiché au pilier public du 11 au 22 novembre 2022

« Conformément aux articles 110 et ss. LEDP : La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de 10 jours, dès l'affichage des décisions du Conseil Communal »